

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2021

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 15 mars 2021 à 20 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – FOURES – BELUCHE.

Absente excusée : Mme. SALANDINI.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- COMTES DE GESTION.

* **BUDGET M.14.**

M. le Maire présente le Compte de Gestion 2020 du budget général proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

* **C.C.A.S.**

Le Président présente le Compte de Gestion 2020 du CCAS proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur municipal.

* **LOTISSEMENT LA GARRIGUE.**

M. le Maire présente le Compte de Gestion 2020 du budget « Lotissement La Garrigue » proposé par le Receveur Municipal.

Après concordance de la vérification des comptes, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

- COMPTES ADMINISTRATIFS.

* **BUDGET M.14.**

Le Maire donne lecture, chapitre par chapitre et article par article, des diverses dépenses et recettes réalisées en 2020, en section de fonctionnement et d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2020 qui s'élève :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses.....	815 665,00 €	Dépenses	1 397 386.00 €
Recettes.....	1 025 771,00 €	Recettes.....	1 309 005.00 €
Résultats	+ 210 106.00 €		+ 88 381.00 €

Le Conseil Municipal est informé que, compte tenu des résultats de l'exercice 2020 ainsi que des résultats antérieurs reportés, l'excédent de clôture s'élève à 191 346,52 €.

* **C.C.A.S.**

M. le Maire présente ensuite à l'assemblée le bilan comptable du CCAS.

Après délibération, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui a quitté la salle, approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 qui s'élève :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses.....	587,52 €	Dépenses.....	0.00 €
Recettes.....	325.00 €	Recettes.....	0.00 €
Résultats	- 262,52 €		0.00 €

Le résultat global de clôture 2020 fait apparaître un excédent de 10 689.57 €.

*** LOTISSEMENT LA GARRIGUE.**

M. le Maire, présente également le compte administratif du budget « Lotissement La Garrigue », qui s'élève à :

Fonctionnement		Investissement	
* Dépenses.....	0.00 €	* Dépenses	0.00 €
* Recettes.....	0.00 €	* Recettes.....	0.00 €
Résultats	0.00 €		0.00 €

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de 2 000.50 € qui sera intégré par opération d'ordre non budgétaire vers le budget principal.

Le conseil municipal constate qu'il n'a pas lieu de procéder à une affectation.

- AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET GENERAL.

Suite au vote du compte administratif du budget M14, M. le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 qui s'élève à 419 647.45 € de la façon suivante :

- Recettes de fonctionnement au compte 002 : 173 746.52 €
- Recettes d'investissement au compte 1068 : 245 900.93 € incluant le besoin de financement : RAR 17 600 €.

Accord unanime du conseil municipal.

- FISCALITE 2021.

M. le Maire propose à ses collègues d'engager une réflexion sur la fiscalité communale, au regard des modifications apportées par la Loi des finances et notamment la suppression de la taxe d'habitation et du transfert de certaines taxes par le département pour les communes.

Il indique qu'une réflexion doit être engagée dans le courant de l'année 2021, afin de prendre d'éventuelles décisions pour le budget 2022.

Dans l'attente, il propose de maintenir le taux de la taxe foncière bâtie et non bâtie identique à celui de 2020. Accord unanime du conseil municipal.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

M. le Maire propose à ses collègues de maintenir le montant des subventions de fonctionnement aux associations, au titre de l'année 2021, identique à ceux de 2020.

Il va de soi que si les manifestations peuvent avoir lieu les 13 juillet et 15 août, les subventions exceptionnelles correspondantes seront attribuées.

Il rappelle que depuis 2020, une subvention forfaitaire est attribuée à la Coopérative Scolaire pour certains frais (piscine, transports, sorties scolaires...).

Il rappelle également que toute demande exceptionnelle déposée fera l'objet d'un examen par le conseil. Accord unanime du conseil municipal.

- P.L.U. : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES.

M. le Maire informe ses collègues que suite à la consultation des bureaux d'études en vue de la révision générale du P.L.U., deux offres sont parvenues à la mairie :

- SOLIHA Méditerranée, pour un montant de 22 125 € H.T., soit 26 550 € T.T.C.,
- URBADOC – SIRE Conseil, pour un montant de 26 200 € H.T., soit 31 440 € T.T.C.

Après examen des offres, M. le Maire propose à ses collègues de retenir le bureau d'études SOLIHA Méditerranée pour un montant de 26 550 € T.T.C.

Il indique que ce bureau d'études est déjà intervenu pour la commune lors de révisions et modifications précédentes.

Accord unanime du conseil municipal.

- ECLAIRAGE PUBLIC PHASE II : CHOIX DE L'ENTREPRISE.

M. le Maire informe ses collègues que suite à la consultation d'entreprises pour les travaux Eclairage Public phase 2, la commune a reçu deux offres :

- l'entreprise ROBERT SAS pour un montant H.T. de 126 340.50 €, soit 151 608.60 € T.T.C.,
- l'entreprise DEBELEC SARL pour un montant H.T. de 132 910 €, soit 159 492 € T.T.C.

Après analyse des offres, le bureau d'études OPALE propose de retenir l'entreprise ROBERT, pour un montant de 151 608.60 € T.T.C.

Accord unanime du conseil municipal.

- TRANSITION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE : DEMANDE SUBVENTION REGION.

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'une demande de subvention a été formulée auprès de l'Etat pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Il les informe également que la Région Occitanie peut intervenir pour ce type d'opération et propose de déposer une demande de subvention.

Le montant des travaux éligibles s'élève à 275 272 € H.T.

Accord unanime du conseil municipal qui mandate le Maire à déposer le dossier.

- LOTISSEMENT « LE COLOMBIER » : DEMANDE DES PROPRIETAIRES.

M. le Maire fait part à ses collègues que la commune a été saisie par les copropriétaires du lotissement « Le Colombier », pour un classement des équipements, dans le domaine public communal.

Si l'ensemble des réseaux ne pose pas de problème, seule la voirie nécessite une réfection qui s'élèverait à 8 000 € environ.

A cet effet, il indique à ses collègues qu'il a proposé à l'ensemble des propriétaires de prendre en charge une partie des travaux à hauteur de 50 % du financement.

Il indique à ses collègues que par lettre du 18/02/2021, l'ensemble des propriétaires des lieux a donné son accord pour une participation de 500 € chacun soit 4 000 €.

Il est bien entendu que la procédure de transfert fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Accord unanime du conseil municipal.

- AGGLO : GROUPEMENT DE COMMANDE.

Monsieur le maire informe l'assemblée que les communes membres de Carcassonne Agglo ont décidé la mise en œuvre d'une démarche d'achat intercommunale responsable.

A ce titre, l'Agglo nous propose d'intégrer des groupements de commandes répondant à nos besoins.

La commune a décidé de s'associer à cette démarche dans le cadre des marchés suivants :

- Fourniture de papier pour la reprographie,
- Maintenance des équipements et aires de jeux.

- QUESTIONS DIVERSES.

M. le Maire sollicite l'accord de ses collègues pour rajouter à l'ordre du jour, conformément au règlement intérieur, quelques dossiers.

Il s'agit de :

- Convention ENEDIS nouveau lotissement HECTARE.

M. le Maire informe ses collègues que la commune a reçu un projet de convention avec ENEDIS, concernant le déplacement de la ligne H.T.A., dans le cadre du projet du futur lotissement HECTARE, au lieu-dit « La Pièce ».

Accord unanime du conseil municipal qui mandate le Maire pour signer ladite convention avec ENEDIS.

- Prochain conseil municipal.

M. le Maire indique à ses collègues que le prochain conseil municipal aura pour objet le vote du budget 2021. Il aura lieu le lundi 12 avril 2021 à 20 heures.

Deux réunions préparatoires seront réalisées les 29 mars et 06 avril à 20 heures.

Préalablement à cette réunion, les élus recevront les deux conseillers départementaux Alain GINIES et Françoise NAVARRO-ESTALLE.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

M. BENOIT : rien à signaler.

M. DUVERT fait le point sur le projet de communication sur le panneau lumineux avec un annonceur « Le Petit Zappeur ».

M. COULONVAL fait le compte rendu de la réunion avec les bénévoles de la réserve civile communale. Il indique que cette structure sera incluse dans le P.C.S. et il projette une formation de secourisme.

M. AZEMA fait le compte rendu du conseil d'école.
Il est à noter une baisse des effectifs.

M. le Maire en profite pour indiquer que M. BENOIT sera chargé du suivi des travaux des écoles. Ces derniers se dérouleront en séquences en fonction des vacances. Le 1^{er} chantier concernera les WC extérieurs pendant les vacances de Pâques.

Mme POUSSE fait le point sur l'opération cartes postales dont la mairie a reçu les 5 modèles afin d'organiser leur distribution.

Le prix de vente proposé est de 0.50 € l'unité avec une revente à 1.00 €.

Elles seront proposées aux commerçants qui le souhaitent ainsi qu'à l'Agence Postale.

Accord unanime du conseil municipal.

Elle indique notamment la préparation du prochain bulletin municipal.

M. GREFFIER fait le point du chantier de la vidéoprotection dont les travaux devraient être achevés pour la fin du mois.

Il fait part également des réunions préalables à la traversée de notre commune par le tour de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 21 H 30.

Le Maire,



Alain MARTY

